



ST-LUDGER, 10 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 10 mai 2022 à 19 h, au 212 rue La Salle, 2^e étage (salle du conseil municipal), à laquelle sont présents les conseillers(ères) Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-05-123

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 10 mai 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2022
5. Activités de fonctionnement au 30 avril 2022 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 30 avril 2022 – Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Répartition des dossiers
 - 7.2 FQM – Formation « Le comportement éthique » :
 - 7.2.1 Inscription du nouveau conseiller
 - 7.2.2 Rapport de formation obligatoire des élu(e)s
 - 7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 7.4 Rapport portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses – Dépôt
 - 7.5 Achat de tablettes
 - 7.6 Chambre de commerce – Renouvellement d'adhésion
8. Administration :
 - 8.1 Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenser – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
 - 8.2 Immeubles Lapierre Inc. – Demande de modification de la tarification égout & ass. – Commerce
 - 8.3 Achat d'ordinateurs et d'un scanneur
9. Voirie :
 - 9.1 Achat de matériaux granulaires – Adjudication de contrat
 - 9.2 Travaux de pavage – Adjudication de contrat

- 9.3 Programme de gestion des actifs – Approbation de la demande d'aide financière
- 9.4 Achat d'un baril d'huile à moteur
- 9.5 Contrat de déneigement du village – Lancement de l'appel d'offres
- 10. Eau potable :
 - 10.1 Recherche en eau souterraine :
 - 10.1.1 Suivi du dossier
 - 10.1.2 Mandat pour la réalisation d'un avis technique pour la solution du branchement d'urgence et du branchement permanent
 - 10.2 Rue du Moulin – Bris d'aqueduc
- 11. Eaux usées :
 - 11.1 Étangs aérés – Traitement par bactéries
 - 11.2 Nettoyage des trappes à sable et postes de pompage
- 12. Service incendie
- 13. Charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie – Adoption
- 14. Urbanisme :
 - 14.1 Interdiction de pesticides, de fertilisants et de produits domestiques phosphatés sur tout le territoire de la MRC du Granit
 - 14.2 Domtar – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
- 15. OTJ :
 - 15.1 Service d'animation estivale :
 - 15.1.1 Embauche d'animateur(trices)
 - 15.1.2 Formations en animation et secourisme
 - 15.1.3 Emploi Été Canada – Contribution approuvée
 - 15.1.4 Tarification SAE
 - 15.2 Piscine :
 - 15.2.1 Embauche d'un sauveteur et monitrices de natation
 - 15.2.2 Achat de peinture
 - 15.2.3 Préparation et entretien de la piscine
 - 15.3 Parcours photographique extérieur
- 16. Comité embellissement :
 - 16.1 St-Ludger, une municipalité en fleurs
 - 16.2 Entretien des aménagements paysagers
- 17. Tour de Beauce – Demande d'autorisation de passage
- 18. Varia – Pancarte Jardin communautaire
- 19. Dépôt de documents pour information
- 20. Répertoire du courrier reçu au 6 mai 2022
- 21. Période de questions de l'assistance.
- 22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une citoyenne pose une question en lien avec les cours de natation.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

Résolution 2022-05-124

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2022 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 30 avril 2022 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

<u>Virements de crédits effectués au 30 avril 2022</u>			
<u>N° de poste</u>	<u>Description</u>	<u>débit</u>	<u>crédit</u>
	<i>Sécurité incendie</i>		
02-220-00-339	Licence incendie	10.00 \$ +	
02-220-00-141	Rémunération régulière: Incendie		10.00 \$ -
	<i>Réseau de distribution de l'eau potable</i>		
02-413-00-310	Frais de déplacement		370.00 \$ -
02-413-00-640	Pièces et accessoires - Aqueduc	50.00 \$ +	
02-413-00-521	Entretien / réparation - travaux de génie	320.00 \$ +	

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2022 – ADOPTION

Résolution 2022-05-125

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2022 au montant de 94 574.55 \$ et autorise le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. CONSEIL MUNICIPAL :

7.1 Répartition des dossiers

Résolution 2022-05-126

ATTENDU l'arrivée de monsieur Sylvain Gagnon au poste de conseiller siège # 4 suite à l'élection partielle du 1^{er} mai 2022 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de lui attribuer des dossiers particuliers afin de faire des études et formuler des recommandations dans le but de faciliter leurs traitements au conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE monsieur Sylvain Gagnon se voit attribuer les dossiers d'eau potable, eaux usées, matières résiduelles et recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 FQM – Formation « Le comportement éthique » :

7.2.1 Inscription d'un nouveau conseiller

Résolution 2022-05-127

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre la formation « Le comportement éthique » en autoapprentissage au coût unitaire de 149.00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption du PL 49, la formation sur l'éthique et la déontologie municipale est obligatoire pour tous les membres du Conseil municipal dans les 6 mois qui suivent le début de leur premier mandat et de tous les mandats subséquents ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Sylvain Gagnon soit inscrit à la formation « Le comportement éthique » donnée par la FQM ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-110-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2.2 Rapport de formation obligatoire des élu(e)s

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires

Le conseiller Sylvain Gagnon dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

7.4 Rapport portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses – Dépôt

Tel qu'exigé par la *Loi sur les élections et les référendums*, les personnes suivantes ont déposé leur rapport portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses : Sylvain Gagnon et Bernard Therrien.

7.5 Achat de tablettes

Résolution 2022-05-128

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat chez Apple d'une tablette iPad 10.2 po Wi-Fi de 64 Go, au coût unitaire de 429.00 \$, taxes et écofrais en sus, et d'un étui sur Amazon au coût unitaire de 21.99 \$, taxes en sus ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat chez Apple d'une tablette iPad Pro 12.9 po Wi-Fi de 128 Go, au coût unitaire de 2 017.00 \$, taxes et écofrais en sus, et incluant le stylo et le clavier CONDITIONNEL à la réception d'une aide financière ;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-00- 726 *Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 Chambre de commerce – Renouvellement d'adhésion

Résolution 2022-05-129

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adhère à la Chambre de commerce région Mégantic au coût de 125.00 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. ADMINISTRATION :

8.1 Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenser – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Avis de motion 2022-188

La conseillère Carole Duplessis donne avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenser et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

8.2 Immeubles Lapierre Inc. – Demande de modification de la tarification égout & ass. – Commerce

Considérant qu'une analyse plus approfondie devra être faite, ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.3 Achat d'ordinateurs et d'un scanner

Résolution 2022-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

QUE les achats suivants soient effectués chez Solutions GA au coût total de 3 857.68 \$, taxes en sus, tels que décrits à la soumission # 45031, à savoir :

- 1 ordinateur Lenovo Thinkcentre Tour, SSD 500 GB, disque 1TB 7200 RPM
- 1 ordinateur Lenovo Thinkcentre Tour, SSD 256 GB
- 1 scanner ADF Fijitsu IX1600
- Frais de préparation, de mise en route, d'installation et configuration

le tout, CONDITIONNEL à l'obtention d'une aide financière ;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-00-726 *Systèmes informatiques et Photocopieur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. VOIRIE :

9.1 Achat de matériaux granulaires – Adjudication de contrat

Résolution 2022-05-131

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires ;

ATTENDU que cette demande d'appel d'offres est parue dans le journal Écho de Frontenac et affichée au système électronique d'appel d'offres SE@O ;

ATTENDU que 2 soumissionnaires ont répondu à la demande ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est déterminé par le calcul suivant :

Qtés estimées livrées x prix livré = Total A
Qtés estimées non livrées x prix non livré = Total B
Grand total (prix servant à l'acceptation de la soumission) = Total A + Total B

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adjuge au plus bas soumissionnaire, soit R Paré Excavation, l'achat de matériaux granulaires aux coûts suivant :

MG20B :

Option 1 – Incluant livraison 11.48 \$ / TM (tx et redevances exclues)
Option 2 – Excluant livraison 8.08 \$ / TM (tx et redevances exclues)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Travaux de pavage – Adjudication de contrat

Résolution 2022-05-132

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage (rapiéçage de rues) ;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que leurs soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat de pavage (rapiéçage de rues) soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Garneau pour une quantité estimée à 310 tonnes métriques aux coûts suivants :

- Rapiéçage avec paveuse 189.00 \$ / TM (taxes en sus)
- Rapiéçage manuel 220.00 \$ / TM (taxes en sus)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 Programme de gestion des actifs – Approbation de la demande d'aide financière

Une aide financière pouvant atteindre 50 000 \$ a été approuvée par la Fédération canadienne des municipalités.

9.4 Achat d'un baril d'huile à moteur

Résolution 2022-05-133

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un baril d'huile à moteur 15W-40 de 208 litres chez Fabrications Pierre Fluet Inc. au coût de 1 144.00 \$, taxes et redevances environnementales exclues ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 Contrat de déneigement du village – Lancement de l'appel d'offres

Résolution 2022-05-134

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux selon les options suivantes :

- Contrat sur 3 ans
- Village – abrasifs fournis par la Municipalité
- Village – abrasifs fournis par l'entrepreneur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAU POTABLE :

10.1 Recherche en eau souterraine :

10.1.1 Suivi du dossier

Le conseiller Frédéric Destrijker fait le suivi du dossier avec l'ajout d'informations de la directrice générale.

10.1.2 Mandat pour la réalisation d'un avis technique pour la solution du branchement d'urgence et du branchement permanent

Résolution 2022-05-135

ATTENDU que l'étude hydrogéologique est complétée et, qu'à la suite des résultats obtenus sur le nouveau puits, LNA est en mesure de recommander l'exploitation du puits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil afin de déterminer une solution de branchement temporaire en prévision que la Municipalité réalise un branchement permanent de ce puits au réseau d'aqueduc ;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme EXP ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger mandate la firme EXP pour la réalisation d'un avis technique pour la solution du branchement d'urgence et permanent sur base horaire, tel que décrit dans l'offre de services # 999-22011977-PP datée du 2 mai 2022 :

- Ingénieur spécialisé en mécanique de procédé ou en électricité et contrôle @ 150 \$ / h
- Ingénieur spécialisé civil ou en électricité et contrôle @ 125 \$ / h
- Technicien intermédiaire @ 90 \$ / h
- Technicien senior instrumentation et contrôle et électricité @ 115 \$ / h

QUE l'enveloppe budgétaire pour la première phase de détermination de la solution est de l'ordre de 5 000 \$ à 10 000 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-48-721 *Aqueduc – Recherche en eau souterraine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Rue du Moulin – Bris d'aqueduc

Résolution 2022-05-136

ATTENDU qu'un bris de la conduite municipale et de la conduite privée est survenu chez Bois Poulin ;

ATTENDU que R Paré Excavation a été demandé en urgence pour effectuer les travaux d'excavation afin de permettre la réparation des 2 conduites;

ATTENDU qu'il est difficile de déterminer la proportion de la facture reçue qui doit être facturée à Bois Poulin versus la Municipalité ;

ATTENDU que la compagnie Bois Poulin accepte de défrayer 50 % du coût de la facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 33537 de R Paré Excavation pour la réparation de la conduite municipale et la conduite privée au coût de 6 352.38 \$, taxes en sus;

QUE 50 % des coûts de réparation soient facturés à Bois Poulin ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-526 *Entretien et réparation – équipements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. EAUX USÉES :

11.1 Étangs aérés – Traitement par bactéries

11.2 Nettoyage des trappes à sable et postes de pompage

Ces 2 points sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal.

12. SERVICE INCENDIE

Aucun point.

13. CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE – ADOPTION

Résolution 2022-05-137

ATTENDU que la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

ATTENDU que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adhère à la charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. URBANISME :

14.1 Interdiction de pesticides, de fertilisants et de produits domestiques phosphatés sur tout le territoire de la MRC du Granit

À la demande du président de l'Association pour la protection du Grand lac Saint-François, la directrice générale dépose les documents suivants :

- Lettre de présentation du projet développé par l'APPGLSF ;
- Résolution appuyée par 13 associations de lacs ;
- Dossier argumentaire.

Considérant qu'il existe une réglementation provinciale à cet effet, le Conseil municipal ne voit pas la nécessité de réglementer de façon plus sévère.

14.2 Domtar – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ

Résolution 2022-05-138

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu par courriel le 29 mars 2022 une lettre de Domtar inc. l'avisant qu'elle doit compléter les sec-

tions 5 à 8 du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ quant à la conformité de sa demande à notre réglementation municipale ;

ATTENDU que la décision de la CPTAQ du 13 novembre 2001 (document joint) rendue par les commissaires Bernard Trudel, Pierre Rinfret et Réjean St-Pierre, répondait à une demande de Domtar inc. d'autoriser de couper des érables dans des érablières situées en zone agricole et d'aménager des chemins sur des lots d'une superficie de 22 329 ha dont elle est propriétaire dans 44 municipalités, les dossiers concernés portant les numéros 320435 à 320478 inclusivement ;

ATTENDU que cette décision s'est appliquée pour une période de 20 ans prenant fin en 2021 ;

ATTENDU que cette autorisation comportait la mention, en plusieurs endroits, de "certains conditions, de façon à permettre la conservation à long terme du potentiel acéricole des surfaces touchées" (p.2) ;

ATTENDU que *la Commission vérifiera périodiquement les interventions afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de valider les méthodes utilisées.*" (p.3) ;

ATTENDU que la CPTAQ énumère plus d'une dizaine de conditions générales et particulières applicables dans toutes les érablières visées par la loi et se trouvant en zone agricole, dont celles-ci (p.4) :

- *Domtar inc. devra maintenir à jour un registre des interventions dans les érablières visées par la loi et rendre ce registre et tout document y rattaché disponibles en tout temps à la Commission, pour consultation et vérification ;*

- *Les conditions particulières (applicables aux érablières à potentiel acéricole immédiat, soit aux érablières qui offrent une possibilité de 180 entailles à l'hectare);*

a) *Domtar inc. devra s'assurer d'un minimum de 180 entailles à l'hectare après traitement,*

ATTENDU que la Commission impose des conditions à Domtar inc. (p.1), doit vérifier le respect des conditions (p.2), « *vérifier périodiquement les interventions afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de valider les méthodes utilisées* » (p.3) et se donne le droit de « *révoquer son autorisation à chaque période de cinq ans, advenant le cas où elle devrait conclure que les conditions n'ont pas été substantiellement respectées* » (p.4) ;

ATTENDU que Domtar inc. doit « *maintenir un registre des interventions dans les érablières visées par la loi et rendre ce registre et tout document y rattaché disponibles en tout temps à la CPTAQ pour consultation et vérification* » (p.3) ;

ATTENDU QUE dans une lettre du 2 novembre 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avise la CPTAQ de l'importance de la conservation à court et moyen terme et que celle-ci reconnaît que « *le respect des conditions doit être vérifié* » (p.2) ;

ATTENDU QUE l'entente entre Domtar inc. et la CPTAQ a pris fin au cours de l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente solution ;

D'AVISER Domtar inc. que le délai de 45 jours pour répondre à sa demande ne pourra être respecté ;

DE DEMANDER par écrit à la CPTAQ si elle a vérifié le respect par Domtar inc. des conditions énoncées dans le dossier daté du 13 novembre 2001 et portant les numéros 320435 à 320478 inclusivement ;

DE DEMANDER à la CPTAQ si Domtar inc. a respecté les conditions énoncées dans ledit dossier ;

DE DEMANDER à la CPTAQ et à Domtar inc. si celle-ci a tenu un registre concernant ses interventions portant entre autres sur le nombre de tiges/ha avant et après les traitements, les surfaces terrières exploitées, les inventaires avant et après traitement sur la totalité des superficies traitées, notamment ;

DE DEMANDER à la CPTAQ et à Domtar inc. une attestation à l'effet que les conditions énoncées au dossier ont été respectées, et le cas échéant, les dispositions prises dans le cas où elles ne l'auraient pas été ;

DE DEMANDER à la CPTAQ de réduire de 20 ans à 10 ans la durée de la prochaine entente avec Domtar inc. ;

DE DEMANDER à la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Ludger soit mise en copie des prochaines vérifications du respect par Domtar inc. des conditions de la prochaine entente entre les parties concernant les coupes d'érables dans des érablières ;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, ministre responsable du MAPAQ, et à notre député provincial, monsieur Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. OTJ :

15.1 Service d'animation estivale :

15.1.1 Embauche d'animateur(trices)

Résolution 2022-05-139

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche des étudiant(e)s suivant(e)s, pour le service d'animation estivale 2022 selon les modalités inscrites à leur contrat de travail :

<input checked="" type="checkbox"/>	Animatrice Élyse Dulac	Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/>	Animatrice Alexandra Quirion	Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/>	Animateur Jérémie Bilodeau	Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/>	Animatrice Malycia Gagné	Temps partiel

QUE ces embauches sont conditionnelles au nombre d'inscriptions requises pour offrir le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.1.2 Formations en animation et secourisme

Résolution 2022-05-140

ATTENDU qu'une formation intensive en service d'animation estivale se déroulera du 20 au 22 mai prochain à la MRF du Granit à Saint-Romain ;

ATTENDU qu'un atelier en secourisme en camp de jour se déroulera le 11 juin prochain à la salle municipale de Audet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QU'Élyse Dulac et Alexandra Quirion soient inscrites pour suivre la formation Niveau guide au coût de 140.00 \$, taxes incluses ;

QUE Jérémy Bilodeau et Malycia Gagné soient inscrits pour suivre la formation Niveau DAFA au coût de 140.00 \$, taxes incluses ;

QUE Jérémy Bilodeau et Malycia Gagné soient inscrits pour suivre l'atelier en secourisme en camp de jour au coût de 60.00 \$/personne, taxes incluses ;

QUE ces animateur(trices) soient payées pour suivre ces formations ;

QUE ces formations soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-454 *Formation Service Animation Estivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.1.3 Emploi Été Canada – Contribution approuvée

Une aide financière pouvant atteindre 5 390.28 \$ a été approuvée par Emploi Été Canada.

15.1.4 Tarification SAE

Le Conseil municipal désire garder la même tarification que l'an dernier.

15.2 Piscine :

15.2.1 Embauche d'un sauveteur et monitrices de natation

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

15.2.2 Achat de peinture

Résolution 2022-05-141

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 12 gallons de peinture pour piscine bleue océanique chez Centre Peinture Pierre Tanguay au coût unitaire de 105.10 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-527 *Entretien et réparation – Piscine OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2.3 Préparation et entretien de la piscine

Résolution 2022-05-142

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise Carmel Dumas, concierge, à procéder à la préparation et à l'entretien de la piscine pour l'été 2022.

15.3 Parcours photographique extérieur

La directrice générale informe les nouveaux membres du Conseil municipal de l'entente d'une durée de 3 ans intervenue entre la Municipalité de Saint-Ludger et la Commission des arts, de la culture et du patrimoine Lac-Mégantic en lien avec le parcours photographique extérieur situé à l'OTJ.

16. COMITÉ EMBELLISSEMENT :

16.1 St-Ludger, une municipalité en fleurs

Résolution 2022-05-143

ATTENDU le projet d'embellissement présenté par la conseillère Solange Fillion, les différentes propositions déposées et les endroits ciblés pour l'installation des bacs à fleurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 000.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphalte* au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement* ;

QUE le Conseil municipal autorise la réalisation du projet d'embellissement ;

QUE LM Bois Déco soit mandaté pour la confection de 15 bacs à fleurs 24" x 48" x 32" au coût unitaire de 145.00 \$, taxes en sus, et tels que décrits dans la soumission reçue le 9 mai 2022 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Entretien des aménagements paysagers

Résolution 2022-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QUE madame Jacqueline Lussier soit mandatée pour procéder à l'entretien des aménagements paysagers situés aux endroits suivants et au coût de 1 000 \$ pour la saison estivale 2022 :

- Intersection Rte 204 / Rg 7 (pancarte de Bienvenue)

- Intersection Rue Principale / Rte 204 (pancarte de Bienvenue)
- Intersection Rte 204 / Rue Industrielle (pancarte Parc industriel) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. TOUR DE BEAUCE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Résolution 2022-05-145

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
 APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
 ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Tour de Beauce à circuler sur ses chemins municipaux le 14 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. VARIA – PANCARTE JARDIN COMMUNAUTAIRE

La conseillère Solange Fillion propose l'installation d'une pancarte qui identifie le jardin communautaire. Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2023.

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 20 avril 2022
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 19 avril 2022
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 2 mai 2022
- ⇒ Mini-Scribe

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 6 MAI 2022

Résolution 2022-05-146

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 avril et le 6 mai 2022 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
 APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
 ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2022-05-147

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Denis Poulin, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.